



DOSSIER N° DP 053 112 23 M2002

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Date de dépôt de la demande d'autorisation	26/01/2023
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie	26/01/2023
Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS Madame Diane ROULAND 1 Rue de la Corniche de Pré-en-pail 53140 PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON
Projet	Rénovation énergétique d'un logement
Surface de Plancher de Construction	0 m ² créés
Destination	Services publics ou d'intérêt collectif
Terrain	H 510 5 Lot du Mont de Saule 53250 LE HAM

Madame,

Le Maire au nom de la Commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs représentée par Madame Diane ROULAND, enregistrée sous le numéro DP 053 112 23 M2002, portant **sur la rénovation énergétique d'un logement**.

Cette déclaration préalable, dont l'avis de dépôt a été affiché à la mairie de Le Ham à partir du 26/01/2023, est autorisée tacitement depuis le 26/02/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Enfin, je vous invite à vous reporter au récépissé qui vous a été délivré lors du dépôt en Mairie de votre demande d'autorisation concernant les modalités d'application de cette décision de non-opposition et aux informations complémentaires listées ci-contre.

Je vous rappelle néanmoins les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision : **l'affichage sur le terrain** et le **formulaire de DAACT** à retourner à l'achèvement des travaux.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision éventuelle et avec mes meilleurs sentiments.

A LE HAM, le 13/04/2023
Pour le Maire, l'Adjoint par délégation,
Sébastien RAGOT

